



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 juillet 2023
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2023-2026

Résumé

Le Plan stratégique de l'UNICEF comprend un cadre de financement quadriennal, qui est présenté conformément à la décision 2021/19 du Conseil d'administration. Le plan financier est examiné et révisé régulièrement chaque année.

Pour l'année 2023, le montant total des recettes^a devrait atteindre 8,37 milliards de dollars, soit 24 % de plus que le montant approuvé pour 2023 figurant dans les prévisions financières actualisées du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025. Sur la base des consultations tenues avec les principaux donateurs, en 2023, les recettes annuelles devraient diminuer de 10 % par rapport à 2022, principalement en raison de la réduction des contributions pour la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et d'autres situations d'urgence majeures. Les recettes annuelles devraient se maintenir à un niveau similaire en 2024 avant d'augmenter de 6 % en 2025 et de 4 % en 2026 en glissement annuel. En 2023, les dépenses totales devraient s'élever à 8,61 milliards de dollars, soit un dépassement d'environ 240 millions de dollars par rapport aux recettes prévues. Même si le solde des liquidités permettra de financer le déficit, l'UNICEF continuera à maintenir un niveau de liquidité raisonnable. On parviendra à une telle augmentation des recettes en montrant que l'on obtient des résultats et que les fonds disponibles sont utilisés au mieux, ainsi qu'en continuant d'investir dans les activités de mobilisation des ressources et les campagnes d'information coordonnées. Les ressources supplémentaires mobilisées seront affectées en priorité aux programmes de coopération de pays et contribueront à améliorer la situation des enfants et les résultats obtenus en leur faveur.

Le présent cadre de prévision des recettes et dépenses servira à déterminer les montants qui seront demandés, pour approbation par le Conseil d'administration en 2024, au titre des programmes financés au moyen des ressources ordinaires. L'affectation de ressources ordinaires aux programmes de pays continuera de se faire

* [E/ICEF/2023/24](#).



selon le système d'allocation des ressources ordinaires aux programmes, comme le Conseil d'administration l'a décidé dans ses décisions 2008/15 et 2013/20. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2020/22, l'UNICEF continuera également de maintenir un niveau de liquidité raisonnable pour ce qui est des ressources ordinaires durant la période couverte par le plan stratégique.

L'UNICEF recommande que le Conseil d'administration approuve le cadre de prévisions financières pour la période 2023-2026 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 590 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires en 2024, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables.

On trouvera à la section V les éléments d'un projet de décision.

^a Contributions reçues des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi qu'au titre des arrangements interorganisations et des partenariats programmatiques mondiaux, et produits provenant du secteur privé.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble	4
II. Introduction	4
III. Examen des résultats financiers de l'année 2022	4
A. Recettes	4
B. Dépenses	7
C. Fonds d'affectation spéciale (services d'achat)	7
D. Réserves et liquidités	7
IV. Prévisions financières pour la période 2023-2026	7
A. Recettes	8
B. Dépenses	9
C. Réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel	11
D. Réserve de ressources ordinaires	12
V. Projet de décision	12
Annexe	
Tableaux : prévisions financières	13

I. Vue d'ensemble

1. Le présent document contient le plan financier quadriennal pour la période 2023-2026, qui fait partie intégrante du Plan stratégique de l'UNICEF, conformément à la décision 2021/19 du Conseil d'administration, et qui est examiné et révisé régulièrement chaque année. Le plan financier est précédé d'un examen des résultats financiers de l'UNICEF de l'année précédente, qui vise à fournir des informations essentielles sur les recettes, les dépenses et les liquidités, lesquelles constitueront les données de référence pour ledit plan.

2. L'UNICEF a révisé ses prévisions financières pour 2023-2026 afin de tenir compte des recettes et des dépenses effectives de 2022 et des estimations révisées pour 2023-2026. Les prévisions de dépenses pour 2023-2026 ont été révisées sur la base des dernières projections concernant les recettes. L'UNICEF a établi son cadre de financement en se fondant sur les dernières informations disponibles et est demeuré prudent quant à ses perspectives financières pour la période 2023-2026, tout en surveillant de près l'évolution de la situation économique et politique mondiale.

3. Le montant des ressources ordinaires destinées au financement des programmes qu'il sera proposé au Conseil d'administration d'approuver en 2024 est estimé à 590 millions de dollars pour les cycles de programmes de pays commençant en 2025. Le montant des prévisions de dépenses afférentes aux programmes sera examiné et ajusté régulièrement compte tenu de l'actualisation des données relatives aux recettes prévues.

II. Introduction

4. Conformément à la décision 2021/19 du Conseil d'administration, le Plan stratégique de l'UNICEF comprend un plan financier quadriennal qui est examiné et révisé régulièrement chaque année.

5. Le plan financier est précédé d'un examen des résultats financiers de l'UNICEF de l'année précédente, qui vise à fournir des informations essentielles sur les recettes, les dépenses et les liquidités, lesquelles constitueront les données de référence pour ledit plan.

III. Examen des résultats financiers de l'année 2022

A. Recettes

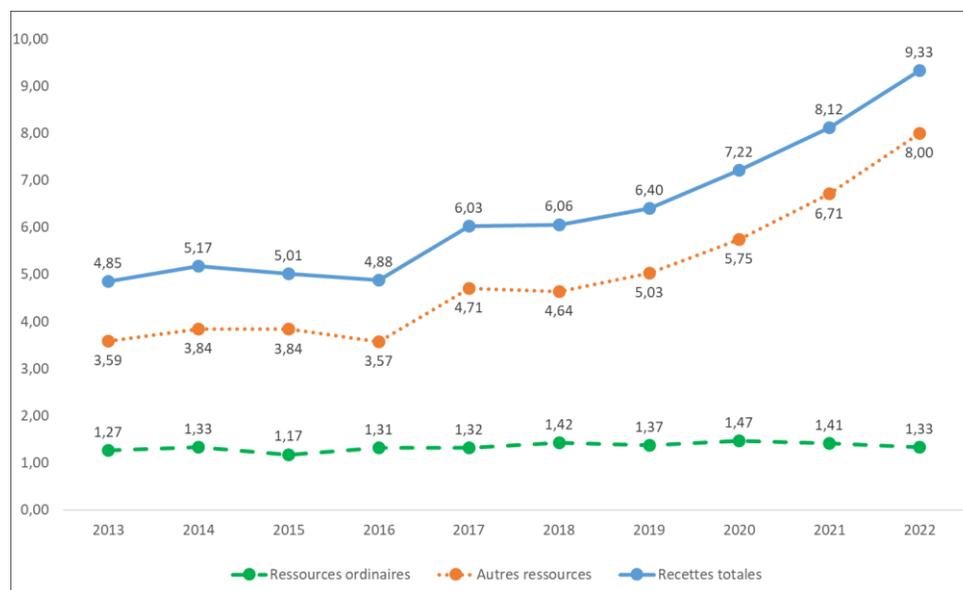
6. En 2022, le montant total des recettes s'est établi à 9,33 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à 2021 (8,12 milliards de dollars). Il se compose à 99 % de contributions volontaires provenant des gouvernements, du secteur privé et des particuliers ou versées au titre des arrangements interorganisations et des partenariats programmatiques mondiaux, contributions qui demeurent ainsi la principale source de revenus. Le 1 % restant est constitué de recettes diverses (123 millions de dollars).

7. En 2022, les recettes au titre des ressources ordinaires (non préaffectées ou « de base ») se sont établies à 1,33 milliard de dollars, soit une diminution de 6 % par rapport à 2021 (1,41 milliard de dollars). Les contributions au titre des autres ressources affectées aux opérations ordinaires se sont chiffrées à 4,16 milliards de dollars et celles au titre des autres ressources affectées aux opérations d'urgence à 3,84 milliards de dollars. Les premières ayant augmenté de 433 millions de dollars et les secondes de 855 millions de dollars, le montant total des ressources autres que les

ressources de base fait apparaître une augmentation nette significative de 1,29 milliard de dollars (19 %) par rapport à 2021.

Recettes de l'UNICEF pour la période 2013-2022

(en milliards de dollars des États-Unis)



8. Alors que la collecte de fonds s'inscrit dans un contexte de plus en plus difficile, l'UNICEF a poursuivi ses efforts de collecte de fonds et de mobilisation de ressources en 2022, dépassant les prévisions de 2021 en matière de ressources autres que les ressources de base.

9. Malgré les craintes de voir l'aide publique au développement détournée en raison des ralentissements économiques, de l'inflation élevée, de la persistance de la pandémie de COVID-19 et de la crise en Ukraine, les partenaires gouvernementaux ont maintenu et, dans certains cas, même augmenté leur soutien.

10. En 2022, les recettes correspondant aux autres ressources affectées aux opérations ordinaires ont augmenté de 12 % par rapport à 2021, tandis que celles correspondant aux autres ressources affectées aux opérations d'urgence ont augmenté de 29 %. Les besoins d'urgence ayant atteint de nouveaux sommets, le montant visé dans le cadre de l'appel annuel de l'UNICEF en faveur de l'action humanitaire pour les enfants a dépassé les 11,7 milliards de dollars. Les partenaires donateurs ont répondu généreusement face aux nouvelles crises et aux situations d'urgence prolongées. Cependant, plus des deux tiers du financement humanitaire total ont été alloués à seulement cinq appels d'urgence. Les 10 interventions d'urgence les moins financées ne représentaient que 2 % du financement total reçu dans le cadre de l'appel en faveur de l'action humanitaire pour les enfants de 2022. Les appels d'urgence les plus élevés annoncés en 2022 étaient destinés à l'Afghanistan (2,1 milliards de dollars), à l'intervention d'urgence en Ukraine (1,4 milliard de dollars), au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (1,3 milliard de dollars) et aux pays d'accueil des réfugiés syriens (1,0 milliard de dollars). En dépit du niveau record des fonds alloués aux situations d'urgence, il demeure difficile de faire face aux besoins humanitaires croissants, étant donné que les fonds reçus restent largement affectés à des situations d'urgence spécifiques.

11. Si la majorité des fonds humanitaires reçus proviennent toujours du secteur public, la part du secteur privé a presque doublé en 2022, notamment grâce à

l'extraordinaire soutien apporté par le secteur privé à la réponse à la crise ukrainienne et à l'intervention régionale en faveur des réfugiés qui en a découlé.

12. En 2022, en tout 109 partenaires gouvernementaux, y compris la Commission européenne, ont contribué au financement de l'UNICEF. Le montant des contributions du secteur public (gouvernements, organisations intergouvernementales et arrangements interorganisations) s'est élevé au total à 6,54 milliards de dollars, soit 30 % de plus que les prévisions et 10 % de plus qu'en 2021. Les contributions du secteur privé (comités nationaux pour l'UNICEF, particuliers, organisations non gouvernementales et fondations) ont atteint 2,67 milliards de dollars, soit 29 % de plus que les prévisions et 28 % de plus par rapport à 2021.

13. En 2022, le financement souple provenant des contributions thématiques a augmenté de 59 % par rapport à 2021, principalement en raison d'une augmentation de 126 % des fonds thématiques pour l'action humanitaire, dont une part importante provient de sources du secteur privé. En 2022, les contributions thématiques ont représenté 15 % du total des ressources autres que les ressources de base, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2021.

14. L'évolution des recettes de l'UNICEF continue de montrer que la tendance est de plus en plus à l'affectation à des fins particulières et que le financement est de moins en moins prévisible et souple, en dépit des engagements pris par les États Membres en faveur de la réforme de l'ONU et du pacte de financement. La part des ressources ordinaires dans les recettes totales a diminué, passant de 17 % en 2021 à 14 % en 2022. L'UNICEF continue d'exhorter les États Membres à donner la priorité aux financements à des fins non spécifiées, qui sont essentiels aux engagements pris au titre du pacte de financement et à la capacité de l'organisation à remplir son mandat.

15. Les recettes de 2022 ont été négativement influencées par le renforcement du dollar des États-Unis. Cette situation a particulièrement touché les principales monnaies des pays européens, notamment l'euro, la livre sterling, la couronne norvégienne, la couronne suédoise, le franc suisse et la couronne danoise, mais également le won sud-coréen et le yen japonais. En 2022, plus de 50 % des contributions du secteur public ont été reçues dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Il en résulte une perte de change de 68 millions de dollars sur les recettes issues du secteur public, dont 26 millions de dollars au titre des ressources ordinaires. Les contributions du secteur privé ont essentiellement été versées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis (environ 75 % des recettes totales et environ 95 % des ressources ordinaires ont été perçues dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis). Sachant que la planification, le suivi et la collecte des contributions du secteur privé se font dans la monnaie locale de chaque comité national et de chaque bureau national de l'UNICEF, les recettes du secteur privé se sont élevées à environ 128 millions de dollars (dont environ 84 millions de dollars de ressources ordinaires), ce qui est inférieur aux prévisions en raison de l'évolution défavorable des taux de change.

16. L'UNICEF a diversifié ses sources de financement ; si environ 29 % de ses revenus proviennent du secteur privé, plus de 50 % du financement souple (ressources ordinaires et fonds thématiques) est levé par 33 comités nationaux pour l'UNICEF et 21 bureaux de pays dans le cadre d'activités de mobilisation de fond menées auprès du secteur privé. Un total de 10,5 millions de particuliers à travers le monde constitue le plus grand groupe de contributeurs de ressources pouvant être utilisées avec souplesse. On peut y voir l'engagement et le soutien du grand public dans le monde entier en faveur du mandat et des activités de l'UNICEF.

B. Dépenses

17. En 2022, le montant total des dépenses s'est établi à 9,15 milliards de dollars, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2021 (7,27 milliards de dollars). Les dépenses afférentes aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement se sont élevées à 8,53 milliards de dollars (93 % des dépenses totales de l'UNICEF en 2022). Une analyse approfondie des résultats financiers de 2022 figure dans le rapport annuel pour 2022 de la Directrice générale de l'UNICEF (E/ICEF/2023/9), et des renseignements plus détaillés seront présentés aux chapitres IV et V des états financiers de l'UNICEF pour 2022.

C. Fonds d'affectation spéciale (services d'achat)

18. L'UNICEF assure des services d'achat pour le compte de tiers comme des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations et fondations internationales. Le solde de clôture de 2022 pour le fonds d'affectation spéciale pour les services d'achat s'élevait à 3,12 milliards de dollars, contre 4,72 milliards de dollars en 2021. Les recettes provenant des services d'achat se sont chiffrées à 2,62 milliards de dollars en 2022, soit une diminution de 5,14 milliards par rapport à 2021 (7,76 milliards). Cette baisse notable s'explique par la réduction progressive des activités d'achat réalisées pour le compte du Mécanisme COVAX au profit de pays soutenus par l'Alliance Gavi et de partenaires autofinancés, et reflète la tendance à un retour à la normale des niveaux d'achat de vaccins antérieurs à la pandémie de COVID-19. Les activités d'achat offrent continuellement à l'UNICEF la possibilité de tirer profit de leur ampleur et d'influer sur le marché mondial des vaccins et autres produits destinés aux enfants et d'obtenir des prix avantageux aussi bien pour son propre compte que pour celui de ses partenaires.

D. Réserves et liquidités

Fonds et réserves

19. Les fonds et réserves s'établissaient à 1,15 milliard de dollars au 31 décembre 2022. Elles comprennent les réserves pour les engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service (1,09 milliard de dollars), les services d'achat (2 millions de dollars), le Fonds de roulement (33 millions de dollars) et le Fonds Dynamo (20 millions de dollars).

Réserve de ressources ordinaires

20. La réserve de ressources ordinaires, qui est constituée du solde de ces ressources et du solde non affecté du Fonds de roulement, est conforme à la décision 2020/22 du Conseil d'administration, dans laquelle il est demandé à l'UNICEF de maintenir le niveau des ressources ordinaires à un seuil minimum équivalant à trois mois de dépenses.

IV. Prévisions financières pour la période 2023-2026

21. On trouvera dans la présente section les prévisions financières de l'UNICEF pour la période 2023-2026. Il s'agit des recettes et dépenses prévisionnelles et des soldes de clôture correspondants pour les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que des estimations concernant les fonds d'affectation spéciale.

Conformément à la décision 2021/19 du Conseil d'administration, la présentation des prévisions financières a été harmonisée avec celle du plan de ressources intégré qui figure dans le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2022-2025, et l'utilisation prévue des ressources est présentée selon les catégories de la classification des coûts harmonisée qui est employée par les Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

22. Les projections financières constituent un cadre pour l'échelonnement par année des prévisions de dépenses financées au moyen des ressources ordinaires et permettent d'inscrire dans le contexte de la situation financière les montants qui seront demandés à l'avenir au Conseil d'administration au titre des programmes.

A. Recettes

23. L'UNICEF évalue en permanence les incidences de l'économie mondiale, qui se remet de la pandémie de COVID-19 et subit un ralentissement généralisé plus marqué que prévu, une inflation sans précédent depuis plusieurs décennies et un resserrement des conditions financières dans la plupart des régions, sans oublier les conflits et les crises humanitaires qui se poursuivent dans de nombreuses régions du monde. Par conséquent, le présent cadre financier contient des perspectives financières prudentes pour la période 2023-2026 et suivra de près l'évolution de la situation.

24. Pour l'année 2023, le montant total des recettes devrait atteindre 8,4 milliards de dollars, soit 24 % de plus que les estimations approuvées par le Conseil d'administration en 2022.

25. Sur la base des consultations tenues avec les principaux donateurs, dont des gouvernements, des partenaires du secteur privé et les comités nationaux pour l'UNICEF, les recettes annuelles pour la période 2023-2026 devraient diminuer de 10 % en 2023 par rapport à celles de 2022, principalement en raison de la réduction des contributions pour les situations d'urgence relatives à la COVID-19, à l'Ukraine et à l'Afghanistan. Les recettes annuelles devraient se maintenir à un niveau similaire en 2024 avant d'augmenter de 6 % en 2025 et de 4 % en 2026.

26. On parviendra à une telle augmentation des recettes en montrant que l'on obtient des résultats et que les fonds disponibles sont utilisés au mieux, ainsi qu'en continuant d'investir dans les activités de mobilisation des ressources et les campagnes d'information coordonnées. Les ressources supplémentaires mobilisées seront affectées en priorité aux programmes de coopération de pays et contribueront à améliorer la situation des enfants et les résultats obtenus en leur faveur.

27. Le montant des ressources autres que les ressources ordinaires devrait diminuer de 13 % en 2023 par rapport à 2022, rester stable en 2024 puis augmenter de 6 % en 2025 et de 4 % en 2026. La part des contributions du secteur privé dans le montant total des recettes de l'UNICEF devrait augmenter, passant de 24 % en 2023 à 29 % en 2026.

28. Le montant des ressources ordinaires devrait augmenter de 9 % en 2023 par rapport à 2022, rester stable en 2024, puis augmenter de 6 % en 2025 et de 4 % en 2026, principalement en raison de la croissance prévue des recettes provenant du secteur privé et des recettes diverses.

29. Dans le contexte actuel, il est plus indispensable que jamais de disposer de ressources ordinaires pour répondre aux besoins de tous les enfants et assurer le

respect de leurs droits, pérenniser les effets des activités, innover et faire face rapidement aux situations nationales ou régionales, y compris aux situations d'urgence. Ces ressources de base permettent à l'UNICEF d'allouer les fonds en fonction des priorités pour atteindre les objectifs du Plan stratégique et les objectifs de développement durable. L'augmentation des ressources ordinaires provenant du secteur public est un élément central du pacte de financement entre le système des Nations Unies pour le développement et les États Membres de l'ONU.

30. Pour pérenniser et accélérer la mobilisation des ressources ordinaires, l'UNICEF a élaboré de nouvelles stratégies, dont une action à l'échelle de l'organisation visant à mettre en évidence et à faire mieux comprendre le rôle essentiel des ressources ordinaires, et des approches ciblées ayant pour but de convaincre davantage de partenaires de contribuer aux ressources ordinaires, ce qui devrait permettre de diversifier la base de financement. Les prévisions relatives aux ressources ordinaires sont présentées dans le tableau 1 de l'annexe.

B. Dépenses

31. Les prévisions de dépenses pour 2023-2026 ont été révisées sur la base des dernières projections concernant les recettes.

32. En 2023, le montant total des dépenses devrait diminuer de 11 % par rapport à 2022, notamment en raison de l'arrêt progressif des programmes de lutte contre la pandémie de COVID-19 et de la réduction prévue des ressources consacrées aux urgences majeures.

33. Comme indiqué dans le tableau 2 de l'annexe, le montant annuel total estimatif des dépenses dépassera celui des recettes durant la période 2023-2026. Le solde excédentaire accumulé au cours des années précédentes, où les recettes étaient supérieures aux montants prévus, sera utilisé pour couvrir ces déficits.

Dépenses imputées sur les ressources ordinaires

34. Les principales composantes des dépenses estimatives financées au moyen des ressources ordinaires pour la période 2023-2026 sont : a) les activités de développement, qui comprennent i) les programmes et ii) les activités visant l'efficacité du développement ; b) les activités de gestion ; c) les activités indépendantes de contrôle et de vérification ; d) les activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies ; e) les activités entreprises à des fins spéciales, notamment la collecte de fonds auprès du secteur privé.

Programmes

35. Les ressources ordinaires et les fonds thématiques contribuent directement à l'efficacité des programmes en favorisant une planification à plus long terme et en réduisant les coûts de transaction. Ce sont des fonds de premier ordre car ils offrent une flexibilité qui permet à l'UNICEF d'atteindre les enfants dans le monde entier. Par exemple, les ressources régulières ont été essentielles à l'intervention d'urgence de l'UNICEF avant, pendant et après les terribles moussons qui ont frappé le Pakistan en 2022. Ces financements souples ont permis de prépositionner des secours essentiels d'une valeur de 2 millions de dollars et de favoriser le renforcement rapide de la présence de l'UNICEF au niveau national et infranational, afin d'assurer une intervention intégrée et vitale dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Toujours en 2022, les ressources ordinaires se sont avérées décisives pour répondre à la grave crise nutritionnelle qui a frappé le Tchad en raison d'une insécurité alimentaire sans précédent, exacerbée par les

inondations provoquées par les changements climatiques. La prévisibilité, la flexibilité et l'efficacité des ressources ordinaires ont permis à l'UNICEF d'acheter des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, assurant ainsi un accès à un traitement de qualité à 334 342 enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition sévère. Il est de la plus haute importance que le Fonds et ses partenaires poursuivent les efforts visant à garantir une base de financement souple et prévisible. Au Viet Nam, les ressources de base ont servi à promouvoir une éducation résiliente aux changements climatiques et adaptée aux risques climatiques en formant en amont 1,1 million d'enseignants à intégrer la sensibilisation au climat dans le système éducatif, et ont permis de mobiliser des financements nationaux auprès du Gouvernement.

36. Sur la base des projections de recettes présentées dans le tableau 1, l'UNICEF a légèrement augmenté ses prévisions de dépenses au titre des ressources ordinaires, qui restent à des niveaux abordables. Les programmes mondiaux et régionaux ont également été ajustés aux nouvelles exigences en matière d'exécution des programmes. Du fait de l'augmentation des situations d'urgence et de la nécessité d'une réponse adaptée, les dépenses annuelles du Fonds pour les interventions d'urgence ont été portées au plafond approuvé de 75 millions de dollars par an de 2023 à 2026. De même, les ressources ordinaires destinées au budget institutionnel ont diminué en raison de l'augmentation du recouvrement des coûts résultant de l'accroissement des dépenses liées à la mise en œuvre des programmes financés par des ressources autres que les ressources de base. Cette réduction de l'apport de ressources ordinaires au budget institutionnel permet d'allouer des ressources supplémentaires aux programmes de pays. L'allocation des ressources ordinaires aux programmes de pays obéira au système d'allocation, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration dans ses décisions 2008/15 et 2013/20, qui donne la priorité aux pays dont les besoins sont les plus importants.

37. Comme le montre le tableau 4, au début de l'année 2023, les dépenses afférentes aux programmes de pays en cours devant être financées au moyen des ressources ordinaires étaient estimées à 2,28 milliards de dollars pour la période 2023-2026. Le montant des ressources ordinaires destiné au financement des programmes qu'il est demandé au Conseil d'administration d'approuver en 2023 s'élève à 1,24 milliard de dollars pour les cycles de programmation commençant en 2024.

38. Le montant des ressources ordinaires destinées aux descriptifs de programme de pays devant être approuvés par le Conseil d'administration en 2024 est estimé à 590 millions de dollars pour les cycles de programmation commençant en 2025. Le montant des prévisions de dépenses afférentes aux programmes sera examiné et ajusté régulièrement compte tenu de l'actualisation des données relatives aux recettes prévues.

Budget institutionnel

39. Le budget institutionnel est le budget afférent aux activités visant l'efficacité du développement, aux activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies, aux activités de gestion, aux activités indépendantes de contrôle et de vérification et aux activités entreprises à des fins spéciales (dépenses d'investissement). Il est financé au moyen des ressources ordinaires, des autres ressources et du recouvrement de coûts.

40. À sa deuxième session ordinaire de 2021, le Conseil d'administration a approuvé un budget institutionnel quadriennal de 2,74 milliards de dollars destiné à financer l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF pendant la période 2022-2025. Les dépenses prévues incluent des ajustements envisagés lors de l'examen à mi-parcours, qui devront être approuvés par le Conseil d'administration.

Recouvrement des coûts

41. Le budget intégré pour 2022-2025 et les prévisions financières actualisées ont été établis à l'aide de la méthode et des taux de recouvrement des coûts arrêtés dans la politique globale conjointe de recouvrement des coûts approuvée dans la décision 2020/24 du Conseil d'administration. Conformément à la méthode de recouvrement approuvée, à compter de 2022, le recouvrement des coûts au titre des ressources autres que les ressources ordinaires sert à financer les activités de gestion, les activités indépendantes de contrôle et de vérification et les activités entreprises à des fins spéciales (dépenses d'investissement) inscrites au budget institutionnel.

42. En 2022, la proportion de ressources ordinaires allouées au budget institutionnel est passée à 36 % en 2021 à 14 %, ce qui a permis d'augmenter les fonds disponibles pour l'exécution des programmes de pays.

43. En 2022, à la suite d'interventions humanitaires majeures, le montant du recouvrement total des coûts a dépassé le montant prévu pour l'année. Une partie des fonds excédentaires est utilisée pour renforcer la capacité opérationnelle à assurer une exécution efficace des programmes, en particulier lorsque les capacités de base sont gravement limitées.

Dépenses imputées sur les ressources autres que les ressources ordinaires

44. Les prévisions concernant les dépenses financées au moyen des ressources autres que les ressources ordinaires, qui figurent dans le tableau 5, témoignent des efforts déployés pour accélérer la mise en œuvre des programmes. Compte tenu d'une augmentation moyenne de 30 % par an des prévisions de recettes pour la période 2023-2026 par rapport aux estimations financières 2022-2025 approuvées par le Conseil d'administration en 2022, le montant estimatif des dépenses financées au moyen des ressources autres que les ressources ordinaires a été revu à la hausse.

C. Réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel

45. L'UNICEF constitue des réserves pour financer les engagements au titre des avantages du personnel, qui comprennent l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées à la cessation de service.

46. À la suite de consultations avec le Conseil d'administration et du passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public, qui disposent que les engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi doivent être intégralement comptabilisés, l'UNICEF a mis en œuvre une stratégie de financement rigoureuse de ces engagements. Les réserves correspondant à ces engagements sont ainsi progressivement constituées à partir des sources de financement sur lesquelles sont imputées les dépenses afférentes aux postes. Pour la période 2023-2026, 110 millions de dollars supplémentaires seront transférés des ressources ordinaires aux engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service. Comme le montre le tableau 3 de l'annexe, le financement des réserves devrait passer de 1,12 milliard de dollars en 2023 à 1,32 milliard de dollars en 2025. Cette augmentation du financement permettra de couvrir intégralement les engagements correspondants, la couverture passant de 76 % en 2022 à 92 % en 2025. La couverture dépasse ainsi l'objectif de la stratégie de financement de l'UNICEF, qui est de 80 % d'ici à 2025, essentiellement du fait d'une réduction des engagements résultant des récentes évaluations actuarielles menées par les Nations Unies. On notera que le niveau des engagements peut varier et qu'il augmentera probablement dans un avenir

proche, comme en témoignent les tendances récentes observées dans les évaluations actuarielles.

47. L'UNICEF continuera d'évaluer l'efficacité de la stratégie et d'y apporter les ajustements nécessaires compte tenu de l'évolution des variables financières.

D. Réserve de ressources ordinaires

48. Les prévisions concernant la réserve de ressources ordinaires, constituée du solde de ces ressources et du solde non affecté du Fonds de roulement, sont conformes à la décision 2020/22 du Conseil d'administration, dans laquelle il est demandé à l'UNICEF de maintenir le niveau des ressources ordinaires à un seuil minimum équivalant à trois mois de dépenses. Des fonds seront prélevés sur cette réserve pour stabiliser les opérations suivies de l'UNICEF si, soudainement, il n'y a plus de ressources disponibles, comme en cas de baisse inattendue des ressources ordinaires.

49. Par sa décision 2020/13, le Conseil d'administration a approuvé la création, au sein du compte des ressources ordinaires, d'un fonds de roulement (le tableau 7 de l'annexe donne des informations sur les montants effectifs de 2022 et les montants prévus pour 2023-2026) abondé selon un dispositif interne à ce compte au moyen d'une partie du produit des placements. Le Conseil d'administration a autorisé la Directrice générale, agissant avec l'avis du Contrôleur, à avancer des fonds issus du Fonds de roulement autorenouvelable à des bureaux et divisions aux fins de la mise en œuvre des programmes de pays, afin d'assurer la continuité du financement des projets selon les paramètres établis en matière de gestion des risques, à condition que ces fonds soient remboursés pendant la période budgétaire.

V. Projet de décision

50. L'UNICEF recommande au Conseil d'administration d'approuver le projet de décision ci-après :

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2023-2026 figurant dans le document [E/ICEF/2023/AB/L.6](#), qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;

2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour la période 2023-2026 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 590 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2024, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;

3. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel.

Annexe

Tableaux : prévisions financières¹

1. Prévisions de recettes de l'UNICEF
2. Plan de ressources intégré : ressources ordinaires et autres ressources
3. Prévisions financières de l'UNICEF : ressources ordinaires
4. Ressources ordinaires : échelonnement des prévisions de dépenses au titre des programmes, année par année
5. Prévisions financières de l'UNICEF : ressources autres que les ressources ordinaires
6. Prévisions financières de l'UNICEF : fonds d'affectation spéciale (activités relatives aux services d'achat)
7. Fonds de roulement

¹ Les différences d'arrondi peuvent avoir une incidence sur les totaux indiqués dans les tableaux 1 à 7.

Tableau 1
Prévisions de recettes de l'UNICEF

(en millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2022	Montant effectif 2022	Montant estimatif 2023	Montant prévu		
				2024	2025	2026
Ressources ordinaires						
Gouvernements	484	494	526	498	528	528
Secteur privé	714	709	753	782	837	894
Recettes diverses	79	123	170	170	170	170
Total (ressources ordinaires)	1 277	1 326	1 449	1 450	1 535	1 592
<i>Variation (en pourcentage)</i>	<i>(9) %</i>	<i>(6) %</i>	<i>9 %</i>	<i>0 %</i>	<i>6 %</i>	<i>4 %</i>
Autres ressources (affectées aux opérations ordinaires)						
Gouvernements	1 632	2 078	1 732	1 701	1 799	1 815
Partenariats programmatiques mondiaux	486	510	852	940	950	980
Secteur privé	711	846	866	994	1 171	1 394
Arrangements interorganisations	590	729	520	385	395	405
Total partiel – autres ressources (affectées aux opérations ordinaires)	3 419	4 164	3 969	4 020	4 315	4 594
<i>Variation (en pourcentage)</i>	<i>(8) %</i>	<i>12 %</i>	<i>(5) %</i>	<i>1 %</i>	<i>7 %</i>	<i>6 %</i>
Autres ressources (affectées aux opérations d'urgence)						
Gouvernements	1 508	2 213	2 108	2 035	2 152	2 175
Partenariats programmatiques mondiaux	130	231	252	302	302	302
Secteur privé	640	1 110	396	401	407	414
Arrangements interorganisations	185	284	200	200	200	200
Total partiel (autres ressources affectées aux opérations d'urgence)	2 463	3 837	2 956	2 938	3 061	3 091
<i>Variation (en pourcentage)</i>	<i>(17) %</i>	<i>29 %</i>	<i>(23) %</i>	<i>(1) %</i>	<i>4 %</i>	<i>1 %</i>
Total (ressources ordinaires)	5 882	8 001	6 925	6 958	7 376	7 685
<i>Variation (en pourcentage)</i>	<i>(12) %</i>	<i>19 %</i>	<i>(13) %</i>	<i>0 %</i>	<i>6 %</i>	<i>4 %</i>
Total des recettes	7 159	9 326	8 374	8 408	8 910	9 276
<i>Variation (en pourcentage)</i>	<i>(12) %</i>	<i>15 %</i>	<i>(10) %</i>	<i>0 %</i>	<i>6 %</i>	<i>4 %</i>

Tableau 2

Plan de ressources intégré : ressources ordinaires et autres ressources

(en millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2022	Montant effectif 2022	Montant estimatif 2023	Montant prévu		
				2024	2025	2026
1. Ressources disponibles						
Solde d'ouverture	3 617	3 617	3 733	3 387	3 015	2 702
Recettes						
Contributions	7 080	9 203	8 204	8 238	8 740	9 106
Recettes diverses	79	123	170	170	170	170
Total des recettes	7 159	9 326	8 374	8 408	8 910	9 276
Remboursement des impôts : ajustement	(21)	(18)	(20)	(20)	(20)	(20)
Transfert au Fonds de roulement	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(13)
Transfert au Fonds Dynamo	–	(20)	(19)	(30)	(30)	(30)
Transfert aux engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service	–	–	(50)	(30)	(30)	–
Total disponible	10 734	12 885	11 998	11 695	11 826	11 915
2. Utilisation des ressources						
A. Développement						
A.1 Programmes	6 560	8 330	7 675	7 730	8 142	8 314
<i>Programmes de pays</i>	6 156	7 910	7 244	7 288	7 683	7 853
<i>Programme mondial et régional</i>	404	421	431	442	459	461
A.2 Efficacité du développement	182	199	190	197	204	211
Total partiel	6 743	8 529	7 865	7 927	8 346	8 525
B. Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	10	11	10	10	10	10
C. Gestion	411	363	440	445	459	471
D. Activités indépendantes de contrôle et de vérification	21	19	25	24	35	35
E. Activités entreprises à des fins spéciales						
E.1 Dépenses d'investissement	29	20	45	39	29	39
E.2 Collecte de fonds auprès du secteur privé	238	210	226	235	245	245
Total partiel	267	230	271	274	274	284
Budget institutionnel (A.2 + B + C + D + E.1)	653	612	709	714	737	766
Budget intégré (A + B + C + D + E)	7 452	9 152	8 610	8 680	9 124	9 325
Solde de clôture (hors réserves)	3 283	3 733	3 387	3 015	2 702	2 591
Fonds et réserves						
Engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service	1 117	1 085	1 117	1 249	1 321	1 363
Services d'achat	2	2	2	2	2	2
Fonds de roulement	38	33	53	73	93	106
Fonds Dynamo	–	20	39	69	99	129
Total	1 157	1 140	1 211	1 393	1 515	1 600

Tableau 3
Prévisions financières de l'UNICEF : ressources ordinaires

(en millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2022	Montant effectif 2022	Montant estimatif 2023	Montant prévu		
				2024	2025	2026
1. Ressources disponibles						
Solde d'ouverture	523	523	655	503	402	387
Recettes						
Contributions	1 198	1 202	1 279	1 280	1 365	1 422
Recettes diverses	79	123	170	170	170	170
Total des recettes	1 277	1 326	1 449	1 450	1 535	1 592
Remboursement des impôts : ajustement	(21)	(18)	(20)	(20)	(20)	(20)
Transfert au Fonds de roulement	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(13)
Transfert au Fonds Dynamo	–	(20)	(19)	(30)	(30)	(30)
Transfert aux engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service	–	–	(50)	(30)	(30)	–
Total disponible	1 759	1 790	1 995	1 852	1 837	1 916
2. Utilisation des ressources						
A. Développement						
A.1 Programmes	997	900	1 068	1 023	1 025	1 027
<i>Programmes de pays</i>	941	834	994	944	944	944
<i>Programme mondial et régional</i>	56	66	74	79	81	83
A.2 Efficacité du développement	170	78	177	184	191	198
Total partiel	1 168	978	1 245	1 207	1 216	1 225
B. Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	10	10	10	10	10	10
C. Gestion	92	–	51	51	41	43
D. Activités indépendantes de contrôle et de vérification	2	–	7	6	16	16
E. Activités entreprises à des fins spéciales						
E.1 Dépenses d'investissement	3	–	19	13	1	11
E.2 Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé	178	148	161	163	166	166
Total partiel	181	148	180	176	167	177
Budget institutionnel (A.2 + B + C + D + E.1)	278	87	265	264	259	278
Budget intégré (A + B + C + D + E)	1 453	1 135	1 493	1 450	1 450	1 471
Solde de clôture (hors réserves)	306	655	503	402	387	445
Fonds et réserves						
Engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service	1 117	1 085	1 117	1 249	1 321	1 363
Services d'achat	2	2	2	2	2	2
Fonds de roulement	38	33	53	73	93	106
Fonds Dynamo	–	20	39	69	99	129
Total	1 157	1 140	1 211	1 393	1 515	1 600

Tableau 4

Ressources ordinaires : échelonnement des prévisions de dépenses au titre des programmes, année par année
(en millions de dollars des États-Unis)

	2023	2024	2025	2026	Après 2026	Total des montants recommandés
Programmes						
1. Programmes de pays approuvés au cours d'années précédentes	771	556	438	304	214	2 283
2. Nouveaux programmes de pays à soumettre au Conseil d'administration à ses sessions de 2023	s.o.	247	247	247	494	1 235
3. Nouveaux programmes de pays à établir pour soumission au Conseil d'administration à ses sessions de 2024	s.o.	s.o.	118	118	354	590
4. Nouveaux programmes de pays à établir pour soumission au Conseil d'administration à ses sessions de 2025	s.o.	s.o.	s.o.	134	536	670
5. Montant mis en réserve	63	66	66	66
Total partiel	834	869	869	869
6. Ressources supplémentaires nécessaires au titre des opérations d'urgence	75	75	75	75
Total partiel	909	944	944	944
7. Programme mondial et régional	74	79	81	83
Total	983	1 023	1 025	1 027

Tableau 5

Prévisions financières de l'UNICEF : ressources autres que les ressources ordinaires*(en millions de dollars des États-Unis)*

	Montant prévu 2022	Montant effectif 2022	Montant estimatif 2023	Montant prévu		
				2024	2025	2026
1. Ressources disponibles						
Solde d'ouverture	3 093	3 093	3 077	2 885	2 613	2 315
Recettes						
Contributions	5 882	8 001	6 925	6 958	7 376	7 685
Total des recettes	5 882	8 001	6 925	6 958	7 376	7 685
Total disponible	8 975	11 094	10 002	9 843	9 988	10 000
2. Utilisation des ressources						
A. Développement						
A.1 Programmes	5 563	7 430	6 608	6 707	7 117	7 287
<i>Programmes de pays</i>	5 215	7 075	6 250	6 344	6 739	6 909
<i>Programme mondial et régional</i>	348	355	358	363	378	378
A.2 Efficacité du développement	12	122	13	13	13	13
Total partiel	5 575	7 552	6 620	6 720	7 130	7 300
B. Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	–	1	–	–	–	–
C. Gestion^a	319	363	388	394	418	428
D. Activités indépendantes de contrôle et de vérification^a	19	19	17	18	19	19
E. Activités entreprises à des fins spéciales						
E.1 Dépenses d'investissement ^a	25	20	26	26	28	28
E.2 Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé	60	62	66	72	79	79
Total partiel	85	82	92	98	107	107
Budget institutionnel (A.2 + B + C + D + E.1)	375	525	444	451	478	488
Budget intégré (A + B + C + D + E)	5 998	8 017	7 118	7 230	7 674	7 854
Solde de clôture (hors réserves)	2 977	3 077	2 885	2 613	2 315	2 146

^a Les montants tiennent compte de l'utilisation des montants obtenus grâce au recouvrement des coûts au titre des ressources autres que les ressources ordinaires pour financer les activités de gestion et les dépenses d'investissement.

Tableau 6

Prévisions financières de l'UNICEF : fonds d'affectation spéciale (activités relatives aux services d'achat)*(en millions de dollars des États-Unis)*

	<i>Montant prévu 2022</i>	<i>Montant effectif 2022</i>	<i>Montant prévu</i>			
			<i>Montant estimatif 2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>
1. Solde d'ouverture	4 722	4 722	3 124	1 424	1 424	1 424
2. Encaissements	5 061	2 627	1 382	1 753	1 733	1 793
3. Décaissements	5 561	4 225	3 082	1 753	1 733	1 793
4. Solde de clôture	4 222	3 124	1 424	1 424	1 424	1 424

Tableau 7

Fonds de roulement*(en millions de dollars des États-Unis)*

<i>Fonds de roulement</i>	<i>Montant prévu 2022</i>	<i>Montant effectif 2022</i>	<i>Montant prévu</i>			
			<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>
Solde d'ouverture	18	18	33	53	73	93
À ajouter : transfert au Fonds de roulement	20	20	20	20	20	13
À déduire : allocation	0	11	–	–	–	–
À ajouter : remboursement	0	6	–	–	–	–
Solde de clôture	38	33	53	73	93	106